



Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provençal



COMITE RÉGIONAL BOURGOGNE - FRANCHE-COMTE COMITE DE L'YONNE

Siège Social : 8 Avenue Joffre 89000 AUXERRE

Mandature 2025 / 2028
Réunion n° 03.
A Auxerre, le 10/06/2025

Membres présents : Brenat Hombeline, Buisson Emmanuelle, Desson Elisabeth, Devilaine Nathalie, Billiette Jérôme, Brette Fernand, Chapotot Laurent, Gabillault Jean Philippe, Gherardi Philippe, Gobillot Laurent, Huot Sylvain, Mandin Anthony, Martin Frédéric, Moutard Jean Jacques.

Absents excusés : Bourbon Pascal

.....

18H30, le président ouvre la séance.
Infos diverses :

- Le comité de l'Yonne est retenu pour l'organisation des championnats de France tripléte féminin et masculin les 20 et 21 juin 2026, une délégation de la FFPJP visitera les installations de St Florentin le 27 juin prochain afin de valider cette organisation.
- Le président nous annonce que nous avons franchi le cap des 2000 licences en 2025, 2053 précisément.

1/ Bilan des championnats départementaux :

Le président est satisfait du déroulement des championnats départementaux 2025
Il félicite les clubs pour les organisations, malgré quelques petites difficultés comme la sonorisation ou les toilettes sur certains sites.
Le président félicite le corps arbitral ainsi que les préposés aux tables de marque.
4628 joueuses et joueurs se sont inscrits lors de ces différents championnats +/- 400 de plus qu'en 2024.
Différents contrôles alcoolémie avec un bilan d'un seul positif, et de ce fait l'élimination de l'équipe concernée.

2/ Bilan des championnats régionaux :

Une nouvelle fois le président se réjouit de l'organisation des championnats régionaux et notamment de la qualité d'organisation pour les championnats qui nous étaient confiés cette

année. Merci au club de St florentin et à son traiteur pour la qualité des repas.

4 équipes Icaunaises ont décroché leurs billets pour les championnats de France

Triplette féminin : Championnes BFC

Goffinet Jennifer, Laid Nadia, Mathez Sandrine

Doublette féminin : Championnes BFC

Lefeuvre Audrey, Passeron Salomé

Triplette Mixte : Vice-champions BFC

Bouvier Mélina, Naudot Jérémy, Lelarget Dylan

Triplette masculin : Vice-champions BFC

Protat Éric, Guiblain Jean Pierre, Defosse David.

3/ Délégations Championnats de France :

Le comité redistribue les délégations en conséquence des différents qualifiés.

Voir tableau réajusté ci-dessous.

Qualifiés CD 89	Champions	Date et lieux championnat France	Délégués
Triplette masculin	Gobillot Laurent Devernois Steevy Gabillault Alexis	21 et 22 Juin Pontorson (50)	Jean Philippe Gabillault
Triplette féminin	Passeron Salomé Denaud Vanessa Lefeuvre Audrey	21 et 22 Juin Pontorson (50)	Jennifer Fontaine
Triplette mixte	Richard Laetitia Puthod Raphael Cornille Ludovic	19 et 20 juillet Bergerac (24)	Virginie Roguet
Triplette promotion	Chevrier Ludovic Bechard Ludovic Veniant Nathanael	23 et 24 Aout Bourg St Maurice (73)	Frederic Martin
Triplette vétérans	Dujon Didier Bouge Vialatte Patrice Thiebault Philippe	20 et 21 Aout Bourg St Maurice (73)	Anthony Mandin
Triplette provençal	Borry Franck Lamri Christophe Buisson Noé	04 au 06 juillet St Martin du Crau (13)	Emmanuelle Buisson

Doublette masculin	Raison Benoit Coutin Thierry	30 et 31 Aout Millau	Alain raison
Doublette féminin	Laid Nadia Goffinet Jennifer	26 et 27 juillet St Yrieix (16)	Fabrice Gotti
Doublette mixte	Camu Zepel Carole Richard Gêrôme	28 et 29 juin Chalons sur Saône (71)	Nathalie Devilaine
Doublette provençal	Delatour François Denos Julien	05 au 07 Septembre St Cyprien (66)	JPh Gabillault
Tête à tête masculin	Cornuche Anthony	26 et 27 juillet St Yrieix (16)	Sylvain Huot
Tête à tête féminin	Billardon Véronique	30 et 31 Aout Millau	Anthony Mandin

Qualifiés BFC	Champions	Date et lieux championnat France	Délégués
Triplette masculin	Protat Éric Guiblain J. Pierre Defosse David.	21 et 22 Juin Pontorson (50)	Véronique Demuth
Triplette féminin	Goffinet Jennifer Laid Nadia Mathez Sandrine	21 et 22 Juin Pontorson (50)	Fabrice Gotti
Triplette mixte	Bouvier Melina Naudot Jérémy Lelarget Dylan Passeron Salomé	12 et 13 juillet Bergerac (24)	Alain raison
Doublette féminin	juillet Lefeuvre Audrey (16)	26 et 27 St Yrieix	JPh Gabillault

4/ Championnat Handi pétanque du 28 juin (L. Gobillot)

Laurent regrette que seulement à ce jour 3 équipes soient inscrites pour cette journée, il faut savoir que 42 licenciés s'étaient faits recensés en début de saison.

Laurent se laisse encore quelques jours avant de prendre la décision de maintenir ou pas ce Championnat Pétanque Handicap ... A suivre !

5/ Point Commission Jeunes (A. Mandin)

Anthony fait un rapide retour sur le championnat de tir de précision jeune du 08 Juin à Saint-Marcel sans résultats de nos jeunes.

Avec la probable annulation de la journée Handicap (§ point 4) ainsi que la difficulté de certains clubs pour rassembler les jeunes ce jour-là, cette journée devra être repensée sur une date ultérieure, Pour rappel le CRC jeunes se déroulera les 21 et 22 septembre à Champvans dans le Jura.

12 jeunes seront prochainement convoqués pour la sélection départementale qui se déroulera le 6 juillet sur la journée à Senan.

Anthony fait aussi savoir quelques difficultés sur les réseaux sociaux et quelques photos d'éducateurs buvant une consommation alcoolisée en présence d'enfants. Anthony a eu quelques retours négatifs à ce sujet.

Le président du comité en profite pour faire un rappel à l'ordre ainsi que sur les règles de transports d'enfants et de couchage.

6/ Point commission arbitrage (F.Brette)

Fernand fait savoir l'indisponibilité de Pascal Bourbon pour raison de santé, ce qui ampute le corps arbitral d'un membre. Nous lui souhaitons un prompt rétablissement,

Pour ce premier semestre 2025, 2 concours non arbitrés et 2 concours annulés

Les arbitres ont procédé à quelques contrôles de boules sur les championnats RAS

Fernand fait part d'un bruit qui court sur certains joueurs qui « recuse » leurs boules...les contrôles vont se poursuivre.

Lors des championnats départementaux une équipe s'est vu disqualifiée pour cause de tenues non homogènes. En 2025 à ce jour les arbitres c'est 5822 km, Fernand regrette que certains ne jouent pas le jeu ce qui oblige des arbitres à faire de grands déplacements ceci expliquant ces kilomètres.

L.Gobillot rappelle une règle sur les demandes de remboursements des droits de concours.

Le remboursement ne peut être effectif que sur un concours non arbitré ou supprimé en cas de force majeure (inondation, incendie, place ou terrain occupé par une autre manifestation) mais en aucun cas pour une annulation sans raison valable.

L. Chapotot constate effectivement une certaine dérive cette année et nous liste une série de mouvements (annulation, report) qui bouleverse le calendrier.

7/ Validation de la nouvelle adresse postale du siège

Le président annonce la nouvelle adresse du siège du Comité. Désormais celui-ci se trouve au : 8 avenue Joffre sur la commune d'Auxerre. Le président questionne le comité pour validation qui à l'unanimité valide cette proposition.

Le coût de ce nouveau local sera de 500€ annuellement.

8/ Questions diverses :

- J. Billiette fait connaître son mécontentement et questionne l'ensemble des membres du comité ainsi que la commission de discipline concernant « un club » non affilié qui organisera le 28 juin un concours en doublette + 200€, alors que lui-même organise le même jour à Senan le challenge Patrick Beuret + 100€ inscrit au calendrier officiel départemental.

« Monsieur le président, comment combattre ce style de tournoi dit sauvage ? »

Comment pouvons-nous ne pas être déficitaire avec une telle concurrence ?

Je me réserve le droit d'annuler ce concours si rien n'est envisagé en demandant le

remboursement de mes frais de concours sous la mention « cas de force majeure »
« Madame la présidente de la commission de discipline, est-il envisageable de relever les identités des joueurs licenciés présents sur ce site afin de pouvoir éventuellement prendre des sanctions contre ces joueurs qui encouragent les « concours sauvages » ? »

Un membre du comité, se propose de se rendre sur place afin de relever ces identités.

Si toutefois le challenge Patrick Beuret était un « fiasco » pour le club de Senan, il est certain que ce challenge ne se jouera plus dès 2026, ce qui fera 1 concours de moins laissant la place aux concours sauvages.

Le président trouve regrettable que l'on puisse organiser un concours sauvage en même temps qu'un concours FFPJP en hommage à Monsieur Beuret. Ces messieurs étaient des joueurs et serviteurs émérites de la FFPJP. Une demande à ce club loisir pourrait être faite afin que cette date soit déplacée.

La réponse est claire en s'appuyant sur les textes officiels de notre fédération, le comité ainsi que sa commission de discipline n'a aucun pouvoir légal pour interdire ce genre de manifestation et encore moins sur la possibilité de sanctions envers les joueurs licenciés qui pourraient participer car l'organisateur n'est pas affilié.

Le relevé de noms lors de ce concours pourrait être une atteinte à la liberté de chacun, le comité ne peut donc pas soutenir cette initiative et laissé planer une possibilité de sanction qui ne s'appuie sur aucune réglementation.

« Jérôme je sais que ce concours te tiens à cœur et je le comprends très bien, si possibilité une solution à l'amiable serait à tenter en demandant à ce club loisir de déplacer sa date. »

- JP. Gabillault fait une info sur les CDC open 2025, à savoir qu'il reste un site à pourvoir pour recevoir en D5. Avis aux candidats. Les finales de la catégorie vétéran se joueront le 24 juin à St Florentin.

- Ph. Gherardi rappelle que les demandes de chancellerie doivent être formulées au plus tard le 20 juin 2025.

Il informe aussi les membres d'une formation délégué en fin d'année, le président souhaite des volontaires pour suivre celle-ci. Une autre formation « graphiqueur » est-elle aussi programmée, les clubs seront sensibilisés afin de se former.

Les coûts seront de 80€ pour le délégué sur une journée, et de 65€ pour le graphiqueur sur 2 jours avec recyclage 2 ans après.

- N.Devilaine se pose la question si les personnalités de la fédération ont suivi cette formation... ?

- F.Brette fait savoir que certains joueurs qualifiés pour les championnats de ligues ont reçu les convocations sans les renseignements nécessaires, notamment les adresses des terrains. Le Président répond qu'il a envoyé aux présidents des joueurs concernés les informations complètes 15 jours avant les compétitions. Si les présidents de clubs n'ont pas fait suivre ...

Les questions diverses étant épuisées, le Président clôture la séance à 21h15.

Le Secrétaire

Le Président

J. Billiette

Ph. Gherardi.